

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3AF EVENTS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
6 rue Galilée – 75016 PARIS
979 840 139 R.C.S. PARIS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026**

Le 1^{er} septembre 2026, au siège social,

L'ASSOCIATION AERONAUTIQUE ET ASTRONAUTIQUE DE FRANCE, représentée par son Président Monsieur Bruno BERTHET, dont le siège est au 6 rue Galilée – 75016 PARIS, propriétaire de la totalité des 1 000 actions de 5 euros composant le capital social de la Société 3AF EVENTS, associée unique et présidente, a pris les décisions suivantes :

- Le changement de Directeur Général ;
- La rémunération du Directeur Général ;

PREMIERE DECISION

(Nouveau directeur général)

L'associée unique décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, Monsieur Marc CHARLET, pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} septembre 2026 en raison de la démission de Monsieur Didier MALET.

Dans le même temps, l'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Didier MALET de ses fonctions de Directeur Général, notifiée le 1^{er} septembre 2026, au Président et associée unique et à la société.

Monsieur Marc CHARLET exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Marc CHARLET a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

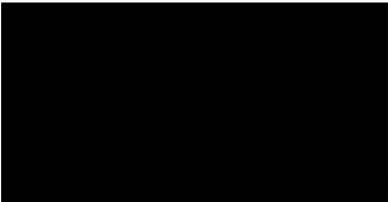
DEUXIEME DECISION

(Rémunération du Directeur Général)

L'associée unique prend acte que le Directeur Général ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2026.

Le Directeur Général pourra prétendre sur présentation des justificatifs au remboursement des frais exposés dans le cadre de son mandat.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la présidente et l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

 UTIQUE ET ASTRONAUTIQUE DE FRANCE
Représentée par Monsieur Bruno BERTHET,
Présidente et associée unique